

# JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Pour faire paraître une annonce légale :  
**Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)  
 e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)  
 Tarif de référence stipulé dans l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,18 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm/col.  
 Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Marchés publics

Procédure adaptée



Travaux d'aménagements paysagers de la Zac des Ongrois à Écouflant

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 48C, boulevard Foch, BP 80110, 49101 Angers cedex 2, représentée par son directeur général, Michel Ballarini.

Objet du marché : travaux d'aménagements paysagers de la Zac des Ongrois à Écouflant (49).

Descriptif des travaux : travaux de terrassement, revêtements de sol, plantation, engazonnement, équipements mobiliers (mise en oeuvre d'une pergola, banc bois, ponton...) et entretien.

Durée du marché : la durée de l'exécution est de 10 mois. Le démarrage est prévu en septembre 2018. Le marché ne comporte pas de tranches.

Procédure de passation : la présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur sans possibilité de négociation.

Modalités d'attribution : les variantes libres sont refusées. Le marché comporte 6 PSE. Le délai de validité de l'offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères de sélection :  
 - 40 % prix des travaux,  
 - 60 % qualité du mémoire technique.

La notation de ces critères est mentionnée dans le règlement de la consultation. Les éléments demandés pour répondre à la candidature et à l'offre sont mentionnés dans le règlement de la consultation.

Date limite :  
 Date limite de réception des offres : 16 juillet 2018 à 12 h 00.  
 N° AOA 6038 18 60.

Renseignements divers :  
 Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Mme Marie Liber. Courriel : [m.liber@anjouloireterritoire.fr](mailto:m.liber@anjouloireterritoire.fr)

Éléments d'ordre administratif : Mme Lucile Thomas.  
 Courriel : [l.thomas@anjouloireterritoire.fr](mailto:l.thomas@anjouloireterritoire.fr)

Des questions peuvent être posées jusqu'au 6 juillet à 17 h 00 sur le site : <http://www.achatpublic.com>. Les réponses seront apportées au plus tard le 10 juillet sur le même site. Les documents sont gratuitement téléchargeables sur la plateforme : <https://www.achatpublic.com>. Aucun dossier papier ne sera envoyé.

Les offres papiers sont refusées, seules les offres dématérialisées par le site : <http://www.achatpublic.com> sont acceptées.

Adresse internet du profil acheteur : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2018\\_lq3oi2Pt7q](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2018_lq3oi2Pt7q)

Voies et délais de recours : tribunal de grande instance de Rennes, 7, rue Pierre-Abélard, BP 3127, 35031 Rennes cedex. Tél. 02 99 65 37 77. Fax 02.99.31.06.15. Adresse internet : <http://www.justice.gouv.fr>

## Vie des sociétés

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 juin 2018 à Angers, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée "Ly Vu".  
 Siège social : 1, rue Georges-Bachelot, Noyant-la-Gravoyère, 49520 Segré-en-Anjou-Bleu.  
 Objet social : restauration rapide, vente de pizzas, salades, snack, le tout sur place ou à emporter, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que toutes activités connexes, similaires ou simplement complémentaires.  
 Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.  
 Capital social : 3 000 euros.  
 Gérance : M. Alain Ly Vu, demeurant 9, rue des Passiflores, 49770 La Meignanne, assure la gérance.  
 Immatriculation de la société au RCS d'Angers.

La Gérance.

### EARL «Béatrice et Lionel GEINDREAU»

Société civile  
 Au capital social de 10 000 euros  
 La Genevraye  
 49700 LOURESSE-ROCHEMENIER  
 RCS Angers 503 819 351

### AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision de l'associée unique du 20 juin 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à effet du 30 juin 2018, 24 h 00, pour cause d'arrêt de ses activités et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au lieu-dit «La Genevraye», 49700 Lourdesse-Rochemenier. Mme Béatrice Geindreau, née Poirier demeurant au lieu-dit «La Genevraye», 49700 Lourdesse-Rochemenier, a été nommée liquidatrice pour une durée de trente-six (36) mois ; elle détient les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et liquider la société.  
 Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Angers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
 Le Liquidateur.

### EURL PELTIER

Société à responsabilité limitée  
 Au capital de 5 000 euros  
 Siège social : 1, Le Petit-Vergier  
 49123 CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 23 mai 2018, il a été constitué



O. FEYS - J. PINEAU  
 O. TRESMONTAN  
 2, rue de Montréal, BP 40338  
 49303 CHOLET PPOC

### NSD FAÇADE

Société à responsabilité limitée  
 Au capital de 2 000 euros  
 porté à 3 000 euros  
 Gérance : M. Alain Ly Vu, demeurant 9, rue des Passiflores, 49770 La Meignanne, assure la gérance.  
 49300 CHOLET  
 834 395 489 RCS Angers

### AVIS

### DE MODIFICATIONS

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 19 juin 2018 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 1 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :  
 Article 7 - Capital social  
 Ancienne mention : le capital social est fixé à deux mille euros (2 000 euros). Nouvelle mention : le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 euros).  
 Aux termes du même procès-verbal d'AGE, M. Ali Kanoute demeurant 20 bis, avenue Anatole-Manceau, 49300 Cholet, a été nommé en qualité de cogérant à compter du 19 juin 2018, et ce pour une durée illimitée.

Pour avis  
 La Gérance.

### SELARL NOT@CONSEIL

1, route de Champigné  
 49330 CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Manuel Simonet, notaire associé à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire), 1, route de Champigné, le 31 mai 2018, enregistré à SPE Angers 1, le 11 juin 2018 sous le numéro 2018N739, a été cédé par M. Jérôme Marquis, conducteur receveur, demeurant à Saint-Barthélemy-d'Anjou (49124), 61 bis, rue de la Gemmetrie, et Mme Carole Edith Joëlle Poirier, esthéticienne, son épouse, demeurant à Tiercé (49125), 6, rue du Commerce, à Mme Tiphaine Véronique Turquet, esthéticienne, demeurant à Étriché (49330), 7, rue du Pâtisseau, née à Angers (49000), le 19 janvier 1982, célibataire, un fonds de commerce et artisanal d'esthétique, parfumerie, cadeaux, vente de lingerie, exploité à 49125 Tiercé, 6, rue du Commerce et place de l'Église, connu sous le nom commercial Epeil-des, appartenant aux époux Marquis/Poirier comme dépendant de la communauté existant entre eux et pour lequel

## Décisions du tribunal de commerce d'Angers

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Par jugement du 19 juin 2018, le tribunal de commerce a prononcé une interdiction de gérer pour une durée de 4 ans à l'encontre de M. Dogan Orhan, ancien dirigeant de la SARL 113, dans l'affaire : 113 (SARL), 12, square Marcel-Gromaire, 49360 Maulévrier.

## Régime matrimonial

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 alinéa 3 du Code civil)

Suivant acte reçu par Me Jean-Christophe Bouwyn, notaire associé membre de la société civile professionnelle «Jean-Christophe Bouwyn, Muriel Antier, Romain Girardeau, notaires associés» titulaire d'un office notarial dont le siège est à Le Louroux-Béconnais commune déléguée de Val-d'Erde-Auxence (Maine-et-Loire), 8, rue des Clorées office notarial n° 49019, le vingt juin deux mille dix-huit, M. André Alfred Auguste Troispollis et Mme Anne Yvonne Marie Blond son épouse demeurant ensemble à Champ-tocé-sur-Loire (Maine-et-Loire) lieu-dit "La Gohardière" mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de Champ-tocé-sur-Loire (Maine-et-Loire) le 6 août 1974, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Christophe Bouwyn ou il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

## Les notaires, conseil des familles

Depuis toujours les

## Avis administratifs

### Angers Loire métropole communauté urbaine

### Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) APPROBATION PARTIELLE

Par délibération du 11 juin 2018, le conseil de communauté a approuvé partiellement la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté urbaine Angers Loire Métropole portant sur le point suivant :  
 Cette modification porte sur les points suivants :  
 Évolutions réglementaires concernant :  
 - la rectification d'erreurs matérielles,  
 - des modifications de hauteurs,  
 - la modification des dispositions graphiques,  
 - la création, la réduction ou suppression d'emplacements réservés,  
 - des évolutions de zonage permettant notamment l'accueil des gens du voyage,  
 - des changements de destination.  
 Évolutions réglementaires concernant :  
 - la rédaction des dispositions relatives au stationnement,  
 - les règles de hauteur,  
 - les règles sur les opérations d'ensemble,  
 - les changements de destination en secteur Ah,  
 - des évolutions et ajustements de rédaction (précisions de lexique,...),  
 - ajout d'un indice N en zone UA.  
 L'harmonisation des règles relatives à la construction d'annexes en zone A et N, ce point soulevant des interrogations juridiques au vu de la nature même des zones naturelles et agricoles, nécessite une expertise approfondie et n'est pas approuvé en l'état.  
 La délibération est mise à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole (83, rue du Mail à Angers, Direction aménagement et développement des territoires, 3e étage) et dans les mairies d'Angers, Avrillé, Beaucouzé, Béhuard, Bouchemaine, Briollay, Canteau-Épinal, Écouflant, Éculillé, Feneu, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Longuenée-en-Anjou (commune déléguée du Plessis-Macé), Montreuil-Juigné, Mûrs-Érigné, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Lambert-la-Plaque, Fouilloux, Sarrigné, Savennières, Soucelles, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg, Trélazé, Verrières-en-Anjou (commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou), Villeveque et dans les locaux de la préfecture de Maine-et-Loire, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pour le Président,  
 Le Vice-président délégué,  
 Daniel DIMICOLI.

## Autres légales

### AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément aux articles L.625-1 et R.625-3 du Code de commerce, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour l'affaire suivante :  
 Liquidation judiciaire du 25 mars 2014, M. Hugues Delahaye, 14, rue des Maury, 49700 Saint-Georges-sur-Layon.  
 La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis, le 23 juin 2018  
 Me Bernard JUMEL  
 2, square la Fayette, CS 51846  
 49018 Angers cedex 01  
[www.etude-jumel.com](http://www.etude-jumel.com)

### AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au greffe pour les affaires suivantes :  
 Liquidation judiciaire, M. Bali Ramzi (3318), 19, rue Coiffard, 49100 Angers.  
 La date de la présente publicité fait courir le délai de forclusion prévu à l'article L.625-1 du Code de commerce.

Pour avis le 23 juin 2018  
 Me Eric MARGOTTIN  
 11, rue Jean-Bodin, BP 80502  
 49105 Angers.

## Ventes aux enchères

*Nouveau de*  
**LA PERRAUDIERE**  
 COMMISSAIRE PRISEUR JUDICIAIRE

**Vente aux Enchères Publiques**  
**Mardi 26 Juin 2018**  
 Suite Liquidation Judiciaire.  
**10h00: MATERIEL AGRICOLE**  
**La Faudoire - 49170 Saint Léger des Bois.**

Tracteur agricole CLAAS Axion 830 du 27/09/2016, 1 267 heures, (télélognage, gestion informatique CEBS, relevage avant, coupe batterie, autoradio Bipelooth, siège réfrigérant, etc.), Enrubanneuse KUHN I-Bio VGXB3 du 08/07/2015, Enrubanneuse KUHN I-Bio VGXB du 18/04/2014. Combiné herse-memoir LEMKEN du 24/04/2018 (Herse LEMKEN Zirkon, semoir LEMKEN Solitair 9), Tête de sciage d'épaveuse KIROGN, Cueilleur de moissonneuse SHELBORNE Reynolds, Décompacteur AMAZON WERKE type TLA02, Remorque 18T double-essieu THEVIN de 2006.

Visite de 09h00 à 10h00

Frais en sus 14,40% TTC. Paiement comptant avec lettre accréditive de banque pour + de 10 000 €. 2 pièces d'identité au dessus de 1 500 euros. TVA récupérable. Embellissement la vente ou sur rdv.

Photos et descriptifs sur : [www.interencheres.com/49001](http://www.interencheres.com/49001)  
 Renseignements au 02 41 51 03 17

ANGERS 12 rue des Arènes	T. 02 41 88 63 89	49100 ANGERS
SAUMUR 2 rue Dupetit-Thouars	T. 02 41 51 03 17	49400 SAUMUR

**Chauviré Courant**  
 COMMISSAIRES PRISEURS

ANGERS - HÔTEL DES VENTES DU MAINE

**HÔTEL DES VENTES DU MAINE - MARDI 26 JUIN A 14H**  
**BELLE VENTE COURANTE**

Exceptionnel ensemble de manuscrits de Pierre-Jean DAVID D'ANGERS provenant de la descendance de Victor Pavie.  
 Tableaux, mobiliers, objets d'art et de collection, orfèvrerie, livres  
 Fonds de maison du château de S en Normandie, du château de B en Anjou, successions et divers

Exposition : Lundi 25 juin de 9h à 12h et 14h à 19h - Mardi 26 juin de 9h à 11h  
 Ventes en live - [www.interencheres-live.com](http://www.interencheres-live.com)